

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2026

(Exercice 2025)

ASSOCIATION NAUTIQUE DE PORT LÉRAT ET NAREDY (ANPLN)

Siège social : Mairie de Piriac-sur-Mer

Rue du Calvaire — 44420 Piriac-sur-Mer

Site internet : www.anpln.com

CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le **samedi 1^{er} août 2026**, les membres de l'Association Nautique des Plaisanciers de Port Lérat et Naredy se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la **salle Méniscoul** à Piriac-sur-Mer, sur convocation de son Président, M. Gérard LE PICHON.

Une feuille d'émargement a été établie. Les adhérents présents l'ont signée à leur arrivée, pour leur propre compte ou en qualité de mandataire. Cette feuille reste annexée au présent procès-verbal.

QUORUM ET ÉMARGEMENT

L'ANPLN regroupe **85 membres** :

- **40** membres présents
- **46** membres valablement représentés
- **39** membres absents et non représentés

COMPOSITION DU BUREAU DE SÉANCE

- **Président de séance** : M. Gérard LE PICHON (Président de l'association)
- **Secrétaire de séance** : M. Bruno GUY WASIER
- **Membres du Bureau présents** :
 - M. Pierre-Yves ROBIN (Secrétaire, vice-président)
 - M. Christian GUYARD (Trésorier)
 - M. Thierry JAN (responsable des mouillages extérieurs)
 - M. Dominique MEAUDE (responsable des mouillages extérieurs)
 - M. Xavier BODEREAU (responsable des mouillages du port)
 - M. Éric VENIERE (responsable des mouillages du port)
 - M. Philippe JOZAN (responsable des travaux)
- **Absents excusés** : R.A.S.

1 MOT D'ACCUEIL ET INFORMATIONS GÉNÉRALES DU PRÉSIDENT

M. le Président ouvre l'Assemblée Générale en saluant l'ensemble des membres présents et en remerciant les membres du Bureau ainsi que tous les bénévoles pour le travail accompli tout au long de l'année.

- **Évolution institutionnelle** : Suite à la dissolution de l'association Les Usagers de Port Naredy, l'ensemble des formalités administratives a été accompli. Le récépissé préfectoral actant la création de la nouvelle entité **Les Usagers de Port Lérat et Naredy** a bien été reçu.

- **Brise-lame et consolidation de la jetée de Port Lérat** : Une réunion s'est tenue en mairie le 21 novembre en présence de M^{me} la Maire Emmanuelle DACHEUX, M^{me} LEMONIER, M. ROBIN et M. LE PICHON.
- **Brise-lame** : Aucune décision n'est prise à ce jour.
- **Jetée** : La réfection de la jetée est actuellement à l'étude.
- **Sentier menant à la jetée** : Sa dégradation ne peut être prise en charge directement par la municipalité, l'accord des services du Littoral étant obligatoire. L'information a été transmise à l'association APAL afin qu'elle puisse également se saisir du sujet.
- **Mouvements au sein du Bureau** :
- Suite à la démission de M. DEROUET du Bureau et de l'association au cours de l'année 2025, le Bureau a coopté M. Bruno GUY WASIER (candidat non élu ayant obtenu le plus de voix lors des précédentes élections), conformément aux statuts.
- Suite au décès de M. Patrick JARNO, le Bureau a coopté M. Philippe JOZAN selon la même procédure.

ORDRE DU JOUR

1. Rappel des événements marquants depuis la dernière AG (période du 01/08/2025 au 01/08/2026).
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025.
3. Présentation du rapport financier 2025 par le Trésorier.
4. Intervention des responsables des mouillages extérieurs.
5. Intervention des responsables des mouillages du port.
6. Intervention des responsables des travaux.
7. Présentation et vote du nouveau Règlement Intérieur.
8. Proposition d'évolution des cotisations.
9. Questions diverses et clôture.

1. Rappel des événements marquants (M. Pierre-Yves ROBIN)

M. ROBIN rappelle les événements marquants de l'exercice écoulé :

- **Démissions** : M. LOT, M. BURON, M. COCHARD, M DE LABIGNE(Naredy)
- **Nouveaux aspirants sociétaires** : M. KUSIOLEK (sociétaire à Naredy), M. RICHARD, M. PICAUD, M. JOSSO (Naredy).
- **Décès** : M. VONAUD, M. JARNO.
- **Liste d'attente** : À ce jour, la liste d'attente est vide pour Port Lérat et compte 4 personnes pour Naredy.
- **Outil de gestion** : Mise en place du logiciel **ALIZÉ**. Il est rappelé à l'ensemble des sociétaires de bien vouloir transmettre au secrétaire tout changement de coordonnées (adresse, courriel, téléphone).

2. Adoption du PV 2025 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 est soumis au vote et **adopté**. ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Présentation des comptes Christian GUYARD.

Situation financière 2025

Recette	18.361,72€
Dépenses	16.362.95€

Excédent	1.998,77€
<u>Recette 2025</u>	
Cotisation	12.302€
Virement Naredy	5.780,50
Intérêts livret A	265,06
Somme due banque	14,16€
Total recette	18.361,72€
<u>Dépenses 2025</u>	
Affranchissement	302.13€
Fourniture bureau	120.20€
Achat matériel et fourniture	3.468.99€
Assurance	203.98€
Don SMSM	350€
Fusion	206.89€
Réception	997.76
Frais bancaire	66€
Logiciel Alizé	4.356€
Travaux cale	3.531€
SM2P barge	2.760€
Total dépenses	16.362.95€
Situation au 1 janvier 2025	
Compte courant	973.40€
Livret A	12.281.44€
Total	13.254.84
Situation au 31 décembre 2025	
Compte courant	2.707.11€
Livret A	12.546.50€
Total	15.253.61€
Bilan 2025 excédentaire de	1.998.77€
 Situation au 1^{er} Aout 2026	
Compte courant	5.564,65€
Livret A	12.546.50€
Total	18.111,15€

Rappel du trésorier : Merci de bien vouloir préciser le nom du sociétaire ou du bateau lors de l'émission de tout virement bancaire

4. Mouillages extérieurs (MM. Thierry JAN et Dominique MEAUDE)

- **Consignes de sécurité** : Penser à bien remonter l'orin afin de positionner la chaîne au ras de l'eau.
- **Accès plage** : L'arrivée en bateau sur les plages de Lérat et Naredy est strictement interdite, sauf dans les chenaux prévus à cet effet.
- Le 20 mars mise en place des bouées et changement des chaînes usées de Naredy (3 personnes)
- Le 21 mars mise en place des bouées et changement des chaînes usées du mouillage 1 au 27 (4 personnes) travaux réalisés lors de la grande marée.
- Le 5 mai installation des bouées au large du mouillage 28 au 52 (avec le bateau de Xavier Bodreau) 7 bouées disparues pendant l'hiver 2025-2026
- Le 20 mai implantation des sous bouées disparues. (Avec le bateau de Xavier Bodreau
- Le 29 mai et 1 juin contrôle avec la barge et plongeurs de la société SM2P des mouillages 27 au 52 + les trois corps morts visiteurs.
- Lors de ces interventions il a été changé 130 mètres de chaînes, 40 manilles lyres diamètre 13 et 10 manilles droite diamètre 16.
- Achat de huit grosses bouées moussées pour les emplacements : visiteurs N° 2 et passagers N° 46-47-49-50-51-52
- Le mouillage 43 a été changé entièrement.

5. Mouillages du port (MM. Xavier BODEREAU et Éric VENIERE)

- **Conseils de mouillage** : Si les chaînes tombent d'à-plomb par rapport à l'étrave et à la poupe, cela suffit. Il reste toutefois préférable de laisser un peu de mou en période de vives-eaux (croisement des chaînes avec les bateaux adjacents ; la distance de 6,50 m par rapport à la chaîne traversière étant une moyenne).
- **Travaux réalisés sur les chaînes mères** :
- Recul de la chaîne mère L avec pose de 3 nouveaux socles en béton (socles réutilisés) afin de permettre l'accueil de bateaux d'une longueur allant jusqu'à 6,50 m.
- Remise en place de la chaîne mère R.

6. Commission Travaux (MM. Philippe JOZAN et Xavier BODEREAU)

- **Équipement** : Achat d'un nettoyeur haute pression thermique (1 500 €) pour le nettoyage des cales.
- **Entretien des cales** :
- Nettoyage des 19 et 20 mars (4 participants).
- Nettoyage du 16 juin (4 participants).
- Le Bureau remercie les participants et lance un appel aux bonnes volontés pour les prochaines opérations, dans l'intérêt collectif.

- **Balisage et aménagements :**
- Balises remises en place au mois d'avril par la société CHARRIER.
- Pose d'un socle et d'une bouée réservée au mouillage des annexes dans le port (place A1).
- Découpe des nouvelles balises dans le port (-4 m et -5 m) avec peinture verte sur la partie haute.
- Protection de la base d'une balise.
- Taille de la haie le long de la cale n°5.
- Désensablage de la ligne de mouillage M ainsi que des places A1 et A2.
- Fixation d'un panneau rappelant l'interdiction de caréner dans le port.
- Repositionnement d'une balise qui gênait la circulation dans le chenal : elle est désormais située au bout du quai Armand et peinte en rouge
- **Question ouverte aux sociétaires** : Faut-il ajouter une balise dans l'angle après l'entrée du port ? (Sujet mis en discussion).

7. Présentation et vote du nouveau règlement intérieur (M. Bruno GUY WASIER)

Les principaux aménagements apportés au Règlement Intérieur sont exposés :

- ~~1. **Conditions d'admission** : En raison du faible nombre de candidatures pour rentrer au port, possibilité d'accepter des résidents des communes avoisinantes si la liste d'attente du club est vide.~~
2. **Gabarit des navires** : Prise en compte de l'évolution de la demande vers des navires plus grands : acceptation dans le port de bateaux mesurant jusqu'à 6,50 m hors-tout (cf. article 4.1), selon la disponibilité des emplacements. ADOPTE A L'UNANIMITE
3. **Droits d'entrée** : Suppression du doublement de la cotisation pendant deux ans pour les aspirants sociétaires, remplacé par un droit d'entrée forfaitaire. ADOPTE A L'UNANIMITE

Vote de l'assemblée sur le Règlement Intérieur :

- **Pour** : 46
- **Contre** : 0
- **Abstentions** : 0

Le nouveau Règlement Intérieur est adopté.

Question de l'assemblée : permettre à des familles de Lerat d'avoir plusieurs bateaux, sujet qui sera proposé à la prochaine AG 2027.

Point 1 retiré du vote pour être revu en bureau.

8. Évolution de la cotisation annuelle

Afin de faire face à la hausse constante des charges tout en maintenant un coût d'adhésion significativement inférieur à celui des ports environnants, le Bureau propose une revalorisation pérenne de la cotisation annuelle.

- **Proposition** : À compter de **2027**, augmentation des cotisations individuelles de **3 € par an**.

Vote de l'assemblée :

- **Pour** : 46
- **Contre** : 0
- **Abstentions** : 0

La proposition est adoptée

9. Reprise de la parole par le président M. Gerard LE PICHON

- **Vol au local du club** : Le local a été victime d'une effraction avec vol de deux barbecues. Une plainte a été déposée.
- **Incivilités et dégradations** : Il est vivement recommandé aux propriétaires touchés de déposer une plainte en ligne après chaque dégradation subie sur leur navire.
- **Conseil de sécurité** : Cadenasser impérativement les annexes et y inscrire le numéro d'immatriculation du bateau rattaché (SN XXXXXX).
- **Pêche professionnelle** : Accord trouvé avec le pêcheur d'éperlan : ce dernier est autorisé à utiliser l'une des trois bouées visiteurs pendant ses campagnes de pêche.
- **Question** : Nous sommes intéressés par la possibilité de faire intervenir une société pour l'installation et la fourniture des chaînes dans le port pour tous les usagers moyennant cotisation bien sûr. Cela pourrait permettre une meilleure organisation et une meilleure harmonisation et surtout nous éviter une charge lourde et difficile.
- Sujet mis en discussion, l'assemblée n'a pas donné suite à cette proposition.

• CLÔTURE DE LA SÉANCE

- L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à **11h15**.
- Le présent procès-verbal sera consultable sur le site internet de l'association (www.anpln.com). Sans observation ni commentaire transmis au Bureau avant le **1^{er} septembre 2026**, le compte-rendu sera considéré comme définitivement adopté.
- Fait à Piriac-sur-Mer, le 1^{er} août 2026.

Le Président de séance
Gérard LE PICHON



Le Secrétaire & Vice-Président
Pierre Yves ROBIN

